

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 118**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

---

**OBJET**

Avenant n°2 à la convention d'occupation des locaux départementaux dénommés  
"Espaces Seniors" du 24 juin 2011

---

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine**

## **PRESENTATION**

La convention d'occupation des locaux départementaux dénommés « Espaces Séniors » du 24 juin 2011 passée entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Entraide Solidarité 13 énumère dans son article 1 la liste des Espaces Seniors.

- Il convient de retirer de la liste des locaux l'Espace Séniors Hozier.
- Parallèlement, il y a lieu d'intégrer dans l'article 1 un nouvel Espace Séniors dénommé Carré Saint Lazare, sis 134 ter rue de Crimée 13003 Marseille.
- Il convient également de mettre fin à l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 24 juin 2011 en date du 26 mars 2015 intégrant à ladite convention l'Espace Seniors dénommé « Tour Maguit ».

Dans ces conditions, il est proposé d'apporter ces modifications par avenant n°2 à la convention du 24 juin 2011.

## **OBJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un avenant n°2 à la convention du 24 juin 2011 passée entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Entraide Solidarité 13, dont le siège social est situé 148, rue Paradis, 13006 MARSEILLE. Cet avenant n°2 a pour objet :

- le retrait des Espaces Séniors, Hozier et Tour Maguit de la liste des Espaces Seniors mentionnés dans la convention du 22 juin 2011 et de son avenant n°1
- le rajout de l'Espace Seniors Carré Saint Lazare.

La présente convention n'entraîne aucune incidence financière.

## **PROPOSITION**

La présente convention n'entraîne aucune incidence financière.

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- donner votre accord sur la passation d'un avenant n°2 entre le Département et l'association Entraide Solidarité 13 modifiant la liste des Espaces Seniors

- mettre fin à l'avenant n°1 à la convention d'occupation du 24 juin 2011 en date du 26 mars 2015 intégrant l'Espace Seniors « Tour Maguit ».
- m'autoriser à signer l'avenant n°2 ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL